

01 - Communications diverses

«M. LE MAIRE : La séance est ouverte. Vous vous en doutez bien, je n'ai pas changé de Première Adjointe, Marie-Noëlle SCHOELLER est toujours là, fidèle au poste, et Françoise FELLMANN ne s'est pas transformée, elle est toujours là aussi. Mais ce soir nous avons voulu très simplement accueillir un grand champion au Conseil Municipal de Besançon puisque depuis dimanche Morgan KNEISKY, un vrai Bisontin, est champion du monde de course à l'américaine. Il me disait que quand il entend cela (clochette) sur une course, ça veut dire qu'il va y avoir un sprint le tour d'après. Je ne sais pas si ce soir il y aura des sprints, il y en aura peut-être plusieurs mais en tout cas il est parmi nous ce soir, c'est un pur produit du cyclisme bisontin. Je tiens à saluer aussi sa maman qui est là, son père, sa petite soeur, c'est toute une famille dévouée au vélo. Son grand-père, on a aussi une pensée pour lui aujourd'hui, a beaucoup couru dans la région. Morgan a cela dans son ADN. Pascal ORLANDI, Président du club qui est là et que je salue, me racontait que lorsque tu avais 11 ans, il en a 25 aujourd'hui, il y avait déjà le grand prix de Valentin qui va avoir lieu dans quelques temps et pendant l'après-midi, tu tournais en sens inverse des coureurs ; tu faisais 100 kms comme cela en sens inverse pour voir la course, c'est pour vous dire toute sa passion du vélo. C'est un des ambassadeurs de la Ville et, ce que nous aimons en lui, c'est sa simplicité ; bien qu'il soit un immense champion, ce n'est pas un garçon qui s'est pris la tête. C'est un garçon conscient des réalités et qui remporte de beaux succès. Comme le disait tout à l'heure Pascal ORLANDI, c'est un très très grand exploit que d'être champion du monde à l'américaine, et là c'est la deuxième fois. Dimanche après-midi lorsque j'ai reçu un SMS de Pascal ORLANDI m'annonçant que Morgan était pour la deuxième fois champion du Monde, ça m'a fait chaud au coeur et chaud au coeur de tous les Bisontins. Donc tout simplement, mon cher Morgan, on voulait te féliciter et t'applaudir très très fort.

Applaudissements.

M. Morgan KNEISKY : Cela fait énormément plaisir de voir tout ce monde m'applaudir. Comme M. le Maire l'a dit, je viens de Besançon, j'ai été formé à l'Amicale Cycliste Bisontine. Le vélo est un sport difficile, il y a beaucoup de coups bas comme des coups hauts, mais plus de coups bas et l'Amicale a réussi à m'inculquer le fait de rester humble et de rester droit dans son métier. Ils m'ont beaucoup apporté, ainsi que ma famille et surtout mes amis, j'ai rencontré beaucoup d'amis à l'Amicale qui sont aussi ici présents. Je suis ambassadeur de la Ville depuis plusieurs années, aussi, je me sens soutenu et c'est vrai que dans les moments difficiles, les amis plus sa ville, plus tout l'encadrement, jouent beaucoup. Dans les moments forts d'une course on y pense et cela donne un peu plus de force. En 2009 j'avais vécu un retour triomphant, on m'avait très bien accueilli, aujourd'hui cela recommence de nouveau, même encore plus fort et je suis extrêmement content d'être là et je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci Morgan, on va te rendre à ta famille puisqu'il y a quarante jours que tu es parti, à ta famille, ton papa, ta maman, ta soeur, à ta fiancée aussi. Bon retour et encore bravo.

M. Morgan KNEISKY : Merci.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Bravo Morgan et à bientôt pour la troisième fois, jamais deux sans trois !

Donc la séance est ouverte et c'était effectivement un moment de bonheur que de recevoir ce jeune sportif plein de talent qui est l'ambassadeur de la Ville. Vous savez qu'effectivement nous soutenons un certain nombre de jeunes, des cyclistes, des boxeurs, des sportifs qui font de l'athlétisme. J'ai reçu dernièrement Tanguy PEPIOT qui est plutôt lui sur le 3 000 mètres et ce sont des jeunes qui font vraiment honneur à la Ville et je suis sûr que le Conseil Municipal a été heureux de l'accueillir. Monsieur GIRERD vous avez demandé la parole pour vous associer à cela parce que l'on ne va pas rouvrir le débat là-dessus.

M. Jean-Marie GIRERD : Oui et puis j'avais une déclaration liminaire à faire. Nous sommes au mois de mars et nous allons bientôt avoir la commémoration du 19 mars et je tenais à vous dire que nous, au niveau de l'UMP...

M. LE MAIRE : Attendez, nous ne sommes pas rentrés dans le Conseil encore...

M. Jean-Marie GIRERD : ...nous ne comptons pas participer à cette cérémonie patriotique pour les raisons que j'invoque et je fais mienne la déclaration de François MITTERRAND en 1981 «s'il s'agit de décider qu'une date doit être pour célébrer le souvenir de la guerre d'Algérie, cela ne peut pas être le 19 mars parce qu'il y aura confusion dans la mémoire du peuple», cette confusion existe, elle est toujours présente dans nos esprits, voilà le seul point sur lequel je voulais parler rapidement.

M. LE MAIRE : C'est plus que des propos liminaires parce que je n'ai pas encore démarré la séance mais en tout cas j'ai bien entendu vos propos. Cette date-là est une date nationale, moi ce que je pense essentiel, c'est de se souvenir que des femmes et des hommes -en l'occurrence il y avait beaucoup d'hommes mais il y a eu aussi des femmes- ont souffert. Heureusement notre génération n'a jamais connu cela mais lorsque l'on a été sur un champ de bataille, il faut, quand on est revenu dans un monde de paix, effectivement essayer de s'entendre. Là ensuite c'est très compliqué donc je ne prendrai pas parti par rapport à cela. Simplement ce que je voulais vous dire, c'est que nous inaugurerons le nouveau Monument aux Morts, le lieu de mémoire, le 18 juin, le jour de l'Appel du Général de Gaulle.

J'arrête là-dessus et je rentre donc dans le Conseil Municipal. Joëlle SCHIRRER sera la secrétaire de séance. Par rapport au dernier compte rendu, il n'y a pas de problèmes majeurs ? Je n'en vois pas. Avant d'aborder les dossiers inscrits à l'ordre du jour, je voudrais simplement faire quelques remarques. D'abord donner un éclairage sur la nouvelle organisation de notre Conseil Municipal. Nous accueillons un nouveau groupe, l'UDI, ici présent et pour une meilleure lecture de la composition des groupes, je vais donc vous faire le point de la situation. Nous avons donc une Opposition municipale qui est désormais composée comme suit : le groupe UMP et Apparentés présidé par Jean-Marie GIRERD comporte M. ROSSELOT, M. OMOURI, M. BONNET et Mme PEQUIGNOT ; le groupe UDI nouvellement formé par M. GONON et Mme ROPERS ; le groupe MODEM composé de Mme FAIVRE-PETITJEAN : le groupe Centre Ensemble avec Mme GELIN et le groupe Centre Droit avec Mme JEANNIN. Voilà donc les 5 groupes qui composent l'Opposition au Conseil Municipal de Besançon. Je profite d'ailleurs de cette présentation de l'Opposition municipale pour préciser que les groupes de la Majorité municipale se maintiennent et sont toujours composés du groupe Socialiste et Républicain présidé par Yves-Michel DAHOUI, du groupe Europe Ecologie Les Verts présidé par Benoît CYPRIANI, du groupe Communiste présidé par Annie MENETRIER, du groupe Alternatifs présidé par Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA et du groupe Société Civile présidé par M. Fred ALLEMANN.

Voilà donc pour les groupes qui composent notre assemblée. Alors je voudrais aussi profiter de ce sujet pour vous préciser que j'ai invité il y a quelques jours l'ensemble des présidents de groupe à une réunion relative aux modes de fonctionnement de nos séances de Conseil Municipal, la majorité est venue, pas tous mais la majorité est venue. Partant du constat que nous avons tous pu faire, d'une tenue un peu désordonnée de nos Conseils Municipaux fondée sur des interventions qui sont souvent hors sujet, des interventions trop longues, quelquefois volontairement polémiques et stériles, j'ai souhaité organiser un tour de table afin de repréciser les enjeux et les règles d'un Conseil Municipal. Nous avons échangé je dois le dire, très calmement et très sereinement sur ce sujet qui au fond fait consensus. Chaque Président de groupe a convenu qu'il fallait essayer de faire respecter un minimum de discipline dans les interventions des élus. Chacun a reconnu la nécessité de respecter la règle du nombre des interventions, deux, et de leur durée, 5 minutes au grand maximum, et de leur nature, à savoir rester sur le dossier présenté, être précis et éviter les répétitions et les «re-dites». Je suis vous le savez d'un naturel optimiste et je reste donc optimiste sur le niveau des échanges des futurs conseils municipaux, d'autant plus que nous sommes désormais dans une année pré-électorale et que les tentations de dérapage peuvent être nombreuses. Je suis donc persuadé, je l'espère en tout cas, que tous nos rapports vont continuer à se fonder sur des règlements élémentaires de respect mutuel, de dignité et de politesse et sur des débats constructifs et construits pour éviter effectivement, de toute part d'ailleurs, des interventions qui soient en dehors du sujet et d'assister à des flots de paroles auxquels nous sommes quelquefois

confrontés, car au fond nous avons tous ici, vous le savez bien, pour seul objectif l'intérêt général et servir quelle que soit notre appartenance l'intérêt des Bisontines et des Bisontins. Les Présidents de groupe m'ont dit qu'ils allaient faire passer le message et je suis sûr qu'ils l'ont fait. Je reviens donc à notre conseil.

Comme je l'ai promis je tiens toujours informé des dossiers traités par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway. A ce jour 90 dossiers ont été déposés, 47 dossiers ont conduit à indemnisation pour un montant total de 635 250 €. Les commerçants obtiennent le versement en moyenne trois mois après le dépôt du dossier, on ne peut donc pas dire que l'on perde beaucoup de temps donc le dispositif il existe, il fonctionne et il apporte un certain nombre de réponses. Voilà donc pour ces propos liminaires que j'ai aussi voulu courts.

M. Philippe GONON : Par rapport à la Commission d'Indemnisation, je ne vais pas rentrer dans le débat sur l'impact du Tram en matière de chômage qui s'est exprimé déjà. Simplement quant à l'étude de la CCI, que vous aviez appelée comme arbitre, qui se réfère à un tracé, à une zone d'indemnisation qui dépasse le tracé et qui va au-delà de 500 m je crois, est-ce que cela ne pourrait pas amener à réfléchir sur une indemnisation des commerces au-delà du seul tracé ?

M. LE MAIRE : Nous avons mis en place cette Commission d'Indemnisation Amiable, ce qui n'était pas une obligation. Elle fonctionne avec des règles précises. Je tiens à rappeler d'ailleurs à cet instant qu'elle est présidée par 2 magistrats et que nous n'y participons pas, il n'y a donc pas d'élus à l'intérieur de cette Commission. Nous ne faisons qu'appliquer les décisions de la Commission d'Indemnisation Amiable. Après on pourrait imaginer tout ce que l'on veut. Le commerce souffre actuellement mais globalement, et je me suis procuré les chiffres, pas uniquement à Besançon. Je ne nie pas l'impact du Tram mais je crois que ce que nous avons fait ici à Besançon, nous l'avons fait comme dans toutes les autres villes et ce sont les mêmes règles. Vous savez on n'a pas tout inventé, on est allé voir ce qui était fait à Montpellier, à Dijon qui vient de terminer son tram, à Reims qui vient de le terminer ou à Brest, voilà. Ensuite on pourrait bien sûr effectivement aller plus loin et puis même indemniser globalement l'ensemble des commerçants de cette ville qui rencontrent des difficultés, comme d'ailleurs toutes les Françaises et les Français qui ont actuellement du mal, qui sont en situation difficile».

Dont acte.